

Département : *Pyrénées-Orientales* Commune : *ILLE SUR TET*

Monument : *Ancienne église des Carmes*

Adresse ou situation exacte : *dans le village, rue des Carmes p.c. n° E 644*

Utilisation actuelle : *église fermée par arrêté Municipal du 14 octobre 1977*

Propriétaire : *la commune*

Adresse : .....

Occupant : .....

Nature et étendue de la protection : *Inv. supplémentaire des M.H. en totalité*

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel? : *OUI*

Époques de construction : *1717 et 1729*

*La porte sur rue est datée 1766*

Etat de conservation : *les murs sont bons mais des travaux sont indispensables sur la toiture et sur la voûte*

Travaux :

Réparation à prévoir d'urgence : *Clôture des fenêtres*

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations : *40.000 F*

Crédit d'entretien nécessaire : *1.000 F*

N.B. — Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par l'Architecte en chef des Monuments historiques.

Renseignements bibliographiques :

*PONS J.S. - Etudes Roussillonnaises T.V. p. 230 - 231*

Documents graphiques et photographiques anciens connus :

**Matériaux de construction :**

moellons, galets, cailloux, mortier pour le gros oeuvre, granit pour l'encadrement de la porte.

**Historique :**

L'église des Carmes fut construite par le Tiers Ordre du Carmel qui voulut une Eglise pour sa confrérie.

Le frontispice porte la date de 1766, mais en réalité c'est en 1717 que cette Eglise fut édifée. L'édifice fut construit en partie sur les ressources de la confrérie. Deux membres de cette confrérie, Emmanuel CAVALLER et Joseph FERREOL firent en 1717 donation du terrain. En 1729, grâce à une nouvelle libéralité des CAVALLER, on modifia le plan pour agrandir la nef. Les donateurs dont la demeure était contiguë, s'étaient réservés une vue sur la chapelle pour pouvoir assister aux offices, c'est dire la proximité des maisons voisines.

Sous le Second Empire, la bâtisse servit de lieu de réunion. Elle fut à nouveau rendue au Culte jusqu'en 1977.

A partir de cette date, à la demande des Bâtiments de France et par Arrêté Municipal, elle a été interdite au public.

Cette chapelle comporte un portail armorié daté de 1766, en granit de Néfiach. Elle est de style baroque.

Il faut particulièrement souligner l'homogénéité de l'ensemble - architecture, statues, mobilier, boiseries, tableaux.-

DESCRIPTION

Edifice de plan rectangulaire, à nef unique et chevet plat.

EXTERIEUR

L'ancienne église des Carmes fait partie d'un alignement de façades sur la rue des Carmes. De ce fait, seule sa façade principale et le mur du chevet sont visibles.

La façade sur rue sur laquelle s'ouvre la porte est un mur pignon ajouré d'une simple baie et chargé d'un clocheton à une arcade. La porte d'entrée est encadrée de deux pilastres nus, chargés de deux motifs d'amortissements qui encadrent un fronton à volutes ; Elle est couverte d'un segment d'arc sur lequel est gravée la date 1766. Une niche godronnée occupe le centre du fronton qui est chargé d'un écu armorié.

Le mur du chevet est un mur pignon sans caractère particulier ; il est ajouré dans sa

Date : 4 NOV. 1983

Signature :

.../...

André SIGNOLES

Documentaliste

NE RIEN COLLER SUR CETTE FICHE

partie supérieure par une fenêtre rectangulaire qui s'ouvre sur les combles.

Les murs gouttereaux sont dissimulés jusqu'à une certaine hauteur par les maisons voisines ; ils sont épaulés par une série de contreforts qui s'apparentent par leurs dimensions à des murs-boutants.

Toitures : l'édifice est couvert par une seule et même toiture à deux versants de tuiles rondes.

#### INTERIEUR

La nef est divisée en cinq travées par des pilastres dont les arêtes de liaison avec les murs gouttereaux ont disparu au profit de raccords en quart-de-rond.

Elle est couverte d'une voûte en berceau plein-cintre renforcée par des arcs doubleaux et allégée par des lunettes en pénétration.

La dernière travée au fond de la nef est occupée par une tribune.

Le chœur est plus étroit et moins haut que la nef ; il est couvert d'un berceau en plein-cintre qui ne semble pas correspondre à une disposition d'origine si l'on en juge par l'arc brisé qui apparaît au-dessus de l'arc triomphal.

4 NOV. 1963

André SIGNOLES

G. MESTER DE PARAJD

ARCHITECTE EN CHEF  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
D. P. L. G.

PYRENEES - ORIENTALES

ILLE-SUR-TET

Eglise des Carmes

Dossier de recensement

AVIS DE L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'église des Carmes à ILLE-SUR-TET, modeste édifice urbain du XVIIIème siècle, d'une grande sobriété, tire son intérêt de l'homogénéité de son architecture, de son décor intérieur, et de son mobilier, qui ont conservé leurs dispositions d'origine .

Son imbrication entre les maisons voisines, sur un parcellaire très dense, nécessite un contrôle rigoureux de son environnement, non seulement pour sa présentation, mais aussi pour sa stabilité .

Pour ces raisons, sa protection au titre des Monuments Historiques s'impose . Je donne donc un AVIS FAVORABLE à l'Inscription à l'Inventaire supplémentaire de l'église dans sa totalité .

VERSAILLES le 14 novembre 1983  
G. MESTER DE PARAJD

Nota : les réparations d'urgence devraient prévoir en premier lieu, la vérification et, si nécessaire, la consolidation des voûtes de la nef et, éventuellement, des contreforts , ces désordres ayant motivé dès 1977, un arrêté de péril interdisant l'accès de l'église .

URGENT

RECENSEMENT des MONUMENTS ANCIENS de la FRANCE

Département : Pyrénées-Orientales. Commune : ILLE SUR TET

Monument : Eglise des Carmes

REGISTRATION DU PATRIMOINE  
-7 DEC 1983  
N° 115  
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

Documents annexés :

- 1 Fiche de recensement.
- 2 Plans et relevés.
- 3 Documents photographiques.
- 4 Documents cadastraux.
- 5 Divers.

Avis de l'Architecte en chef des Monuments historiques :

voir avis ci-joint : Avis FAVORABLE à l'inscription à l'Inventaire supplémentaire de l'église dans sa totalité.

G. MESTER DE PARAJD  
ARCHITECTE EN CHEF DÉLÉGUÉ  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
— D.P.L.G. —  
10 place Hoche  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 950 07 33

Avis du Conservateur régional :

Avis favorable à l'inscription

29 11 83  
LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
André GALI

Avis de l'Inspecteur général des Monuments historiques :

Paris le 6 Février 1984 - Réf : 1088 IG

En raison de sa situation au coeur de l'agglomération et de la qualité de son décor intérieur, cette église mérite d'être protégée. La Mairie aimerait un classement. L'inscription semble toutefois la mesure la plus appropriée. Le mobilier devrait être classé.

JEAN CLAUDE ROCHETTE  
INSPECTEUR GÉNÉRAL  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
130, Rue d'Assas - 75006 PARIS  
325.33.60

538

DIRECTION DU PATRIMOINE

MONUMENTS HISTORIQUES

Département : Pyrénées-Orientales

Commune : ILLE-sur-TET

Édifice : église des Carmes

Recensement des Monuments de la France  
28 DEC. 1983

DEMANDE de tout des Monuments de la France  
n° 5104

RÉPONSE

Palais-Royal, le 27 DEC. 1983

Paris, le 27 décembre 1983

M BONNET,

inspecteur général des monuments historiques, est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans les pièces ci-jointes. On lui sera obligé de les retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

Ensermée dans un tissu urbain fort

dense, l'église des Carmes d'Ille-sur-Têt est un petit édifice du premier tiers du XVIIIe siècle, extérieurement modeste, mais au volume intérieur très harmonieux.

PIÈCES COMMUNIQUÉES

un dossier de recensement

Ainsi, les pilastres se raccordent aux murs gouttereaux par des quarts-de-rond, ce qui donne à la nef un mouvement ondoyant très baroque.

OBJET DES PIÈCES

protection éventuelle au titre des M.H.

Cet édifice, dont la voûte menace ruine, a été fermé au Culte en 1977. Il mérite une protection pouvant aller jusqu'au classement parmi les Monuments Historiques.

pour avis urgent, cette affaire étant signalée par le Maire

L'Attaché Principal d'Administration Centrale chargé de la Protection des Monuments Historiques

Philippe BONNET

*O. Duval*

*JP*

DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES

DA du 27 février 1984

Procès-verbal (extrait)

CLASSEMENTS PARMIS LES MONUMENTS HISTORIQUES

Allier - VICHY - source Lardy (sources et abri qui les couvre)

Lozère - SAINT FREZAL d'ALBUGES - église (en totalité), déjà inscrite depuis  
1939

[ Pyrénées-Orientales - ILLE-SUR-TET (église des Carmes)

Cantal - RAULHAC - château de Crospierres (en totalité, y compris les éléments  
de décor déposés, cour d'honneur avec sa clôture, façades et toitures  
des 3 granges, jardins,

l'escalier de la cour d'honneur ayant fait l'objet d'une mesure  
de classement par arrêté du 4 octobre 1928.

COMMISSION SUPERIEURE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

---

PROCES - VERBAL

---

Séance du 26 Mars 1984 /p. 77

---



CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapporteurs : MM. DUVAL, FONQUERNIE, ROCHETTE, COLLETTE, PRUNET, JANTZEN, COSTA, PREVOST-MARCILHACY, AURAT, ESTERLE, BROCHARD, MACE DE LEPINAY, CAILLE, BONNET et Melle FROSSARD.

Sur proposition de ses rapporteurs, la Commission Supérieure des Monuments Historiques, donne, après examen, un avis favorable au classement parmi les Monuments Historiques des édifices ou parties d'édifices ci-après désignés :

- Aisne - ROYAUCOURT-EN-CHAILVET - partie subsistante de l'ancien château de Chailvet.

( en totalité, y compris les douves et contrescarpes ).

Par ailleurs les façades et les toitures des communs et du pigeonnier seront inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire.

L'assise de l'allée d'arbres devra être déterminée avec précision sur le plan cadastral. Une vérification de l'état actuel de cette allée devra être faite préalablement.

- Allier - MOULINS - ancienne caserne Villars

M. JANTZEN retrace l'histoire de la construction de cette caserne, édifiée de 1782 à 1853.

Malgré la surélévation d'un étage du bâtiment principal après la guerre de 1939-1945 et la "modernisation" en 1950 par les services du Génie des deux ailes latérales attenantes au bâtiment principal, l'ensemble a conservé l'harmonie de ses lignes et son intérêt architectural.

En 1982, la partie la plus importante des casernes est désaffectée et restituée à la Ville de MOULINS.

La Ville projette d'utiliser cet emplacement pour aménager un Parc d'Exposition, initiative à la mesure de l'espace disponible. Un projet est établi par ses Services Techniques.

Bien qu'apparemment rien ne l'impose dans le programme, il est envisagé de démolir le bâtiment principal, pour y aménager un parking (environ 80 places). Les deux ailes défigurées en 1950 sont prévues conservées.

D'autres bâtiments doivent également être détruits, et en particulier l'un des deux pavillons encadrant, vers l'Allier, la grille d'entrée. Ceci sans apparente raison, cette entrée devant, dans le programme, être affectée aux piétons.

Quant au phénomène de dépeçage, M. PRESSOUYRE précise que l'Abbaye de LA CHARITE-SUR-LOIRE en a été l'objet aussi, les éléments architecturaux disparus ayant été remplacés par des moulages.

( parties subsistantes de l'église, y compris la chapelle du XIIIème siècle dans le prolongement du collatéral Nord, et sol, bâtiments conventuels en totalité et sol de l'ancien cloître et de l'ancienne nef )

- Pyrénées-Orientales - ILLE-SUR-TET - Eglise des Carmes ( en totalité ) .

- Pas-de-Calais - HELFAUT - Obélisque du Duc d'Orléans  
( Obélisque et tertre qui l'entoure ) .

- Hautes-Pyrénées - ILHAN - Eglise ( en totalité )

Monsieur COSTA fait remarquer la richesse du mobilier et du décor de peintures murales.

- Rhône - GRIGNY - (Mairie) ancien Château

( Intérieur en totalité, compte tenu notamment de l'intervention de M. ENAUD qui souligne l'intérêt exceptionnel de l'ensemble des peintures.

Par ailleurs, les façades et toitures des parties anciennes du château seront Inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ).

- Somme - ABBEVILLE - Manufacture des Rames

Monsieur COLLETTE et Mademoiselle FROSSARD précisent un certain nombre de points :

- 1°/ - l'importance majeure<sup>de</sup> la manufacture sur le plan de l'histoire industrielle (elle a fait l'objet de plusieurs thèses et études) ainsi que dans l'histoire de la ville ;
- 2°/ - le caractère d'unité de cet ensemble formé par les bâtiments et le jardin jusqu'à la Somme, constituant dans la ville une sorte de macrocosme ;
- 3°/ - le mauvais état des lieux ;
- 4°/ - Une instance de classement a été ouverte le 24 Janvier dernier afin d'étudier la réutilisation de cet ensemble, le projet initialement conçu comportant notamment une reconstruction à l'identique (avec un étage de plus) des ailes abritant les ateliers pour y installer des logements ne paraissant pas compatible avec la préservation de l'édifice.

VUE GÉNÉRALE PRISE DU NORD



**André SIGNOLES**  
Documentaliste

**28 SEP. 1983**

FAÇADE SUR LA RUE, VUE D'ENSEMBLE





MUR PIGNON DU CHEVET



PORTE SUR LA RUE, VUE D'ENSEMBLE





PORTE : DÉTAIL DE PARTIE SUPÉRIEURE



VUE INTÉRIEURE D'EST EN OUEST





P.O. - ILLE SUR TET

ANCIENNE ÉGLISE DES CARMES

VUE INTÉRIEURE D'OUEST EN EST

